



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame MAJOT Catherine demeurant Avenue Paul Claudel 2 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Paul Claudel, 2 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°69Z8.

Le projet consiste en la construction d'une annexe, le remplacement et l'ajout de vélux, et présente les caractéristiques suivantes :

- extension rez + combles aménagées en prolongation du pignon droit de l'habitation sur 4,4 m. et 9,3 m de largeur ;
- Sur celui-ci sera érigé en façade avant un volume lucarne + débord rappelant celui existant sur la gauche de la façade. La hauteur de ce volume lucarne sera supérieure à celle de la lucarne existante : 6,6 m au faite et 4,15 m à la gouttière ;
- En façade avant seront présent un châssis traditionnel au rez-de-chaussée et à l'étage un châssis "œil de bœuf" ;
- Sur le pignon droit seront présentes de grandes baies vitrées au rez-de-chaussée et 2 châssis à l'étage ;
- En façade arrière l'extension présentera un châssis au rez et un vélux à l'étage ;
- Les maçonneries et la toiture seront identiques à celles du volume principal.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : demande impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions du lotissement sont les suivants :

- Les faîtes des volumes secondaires sont nettement inférieurs au faite du volume principal (ici à 40 cm du faite du volume principal) ;
- Les hauteurs sous gouttières sont comprises entre 2,3 et 2,8m pour les volumes secondaires (ici 4,15m).

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 septembre au 4 octobre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 7 septembre 2021